

CONVOCATION

LICENCE 1

DELESTAGE 5 et 6 FEVRIER 2016 (les écrits) 11, 12, 15 et 16 FEVRIER 2016 (les oraux) POUR LES MATIERES DU SEMESTRE 1

AVIS FAISANT OFFICE DE CONVOCATION

Le délestage n'est pas obligatoire (sauf pour les boursiers qui doivent impérativement s'y présenter)
Seuls les étudiants inscrits pédagogiquement au Centre audiovisuel pourront se présenter aux examens. Les étudiants inscrits via le cned doivent impérativement nous retourner la fiche pédagogique avant le délestage, s'ils souhaitent se présenter.

*(Il n'y a pas d'inscription particulière pour se présenter à ce délestage
Il n'y aura pas de convocation envoyée à l'étudiant pour le délestage de Février 2016)*

Les épreuves se déroulent au Centre René Cassin
17, rue st. Hippolyte – 75013 – Paris - Métro : Glacière ou les Gobelins

Vous devez vous présenter une demi-heure avant le début des épreuves écrites

- Présentez vous avec votre carte d'étudiant(e), ou à défaut une pièce d'identité.
- Tout étudiant rentré dans l'amphi et dont le nom a été identifié ne pourra ressortir dans l'immédiat.
- Les étudiants ne pourront utiliser que le papier fourni lors de l'épreuve.
- Les étudiants sont priés d'éteindre leur portable et de le mettre dans leur cartable qui sera laissé dans l'allée de l'amphi.

Les étudiants doivent indiquer lisiblement sur la copie dans la partie réservée à cet effet, leur nom et prénom, leur numéro d'étudiant et indiquer leur université de rattachement.

A la fin de chaque épreuve, l'étudiant doit rendre sa copie après avoir collé le coin relatif à son nom (pour rendre la copie anonyme) et il doit signer la liste d'émargement en rendant sa copie.

Aucune session de remplacement n'est possible pour les étudiants en double cursus

Ce délestage concerne les enseignements écrits du semestre 1 et les oraux suivants : anglais, méthodologie juridique et relations internationales. Les étudiants qui se sentent prêts pourront s'y présenter. Ce délestage se fait par matière. Quelle que soit la note obtenue, l'étudiant ne pourra plus présenter cette matière à la session d'examen de mai/juin, mais seulement à la session de rattrapage de septembre 2016.

A. Les examens écrits : 5 et 6 février 2016
(Confère l'adresse ci-dessus)

Semestre 1

Introduction historique au droit	<i>Vendredi</i> 5/02/2016	17h30 -18h30	Amphi 1 & 2
Droit constitutionnel I	<i>Samedi</i> 6/02/2016	9h30 – 12h30	Amphi 1 & 2
Introduction au droit privé	<i>Samedi</i> 6/02/2016	14h00 – 17h00	Amphi 1 & 2

Découpage des noms par amphi

AMPHI 1 : ETUDIANTS DE LA LETTRE « A » A LA LETTRE « K »
AMPHI 2 : ETUDIANTS DE LA LETTRE « L » A LA LETTRE « Z »

Aucun Document autorisé

ATTENTION: Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants handicapés qui sont autorisés par la médecine préventive de leur Université à bénéficier d'un tiers-temps. Se faire connaître au secrétariat au plus tard le 12 janvier 2016.

B. Les examens oraux : 11, 12, 15 et 16 février 2016.

Ils se dérouleront au **(Centre FIAP Jean MONNET Paris).**

au 30 rue Cabanis 75014 Paris (Métro glacière).

Les noms des salles vous seront communiqués ultérieurement.

Découpage des noms

	ANGLAIS -----	RELATIONS INTERNATIONLES -----	METHODOLOGIE JURIDIQUE -----
Jeudi 11 février			
9h00	A à BOL	A à BOL	DE à F
14h00	BOM à DA	BOM à DA	G à KAM
Vendredi 12 février			
9h00	DE à F	DE à F	BOM à DA
14h00	G à KAM	G à KAM	A à BOL
Lundi 15 février			
9h00	KAN à MAT	KAN à MAT	PAJ à SA
14h00	MAU à PAI	MAU à PAI	SB à Z
Mardi 16 février			
9h00	PAJ à SA	PAJ à SA	MAU à PAI
14h00	SB à Z	SB à Z	KAN à MAT

EPREUVES ORALES

Aucun changement de jury ne sera accepté. L'ordre alphabétique concerne le nom de jeune fille pour les femmes mariées. Vous êtes priés de vous présenter aux horaires de convocation ci-dessus et d'inscrire votre nom sur des listes de présence sous peine de ne pas être interrogés.

RESULTATS DU DELESTAGE :

Jeudi 17 mars 2016 à 14 heures.

*Les étudiants consulteront les résultats sur le site de Paris 1
(Activer votre messagerie <http://malix.univ-paris1.fr> et <http://www.univ-paris1.fr> rubrique étudiants puis résultats en ligne et résultats aux examens).*

CONSULTATION DES COPIES :

Les étudiants qui souhaitent consulter leur (s) copie (s) en droit civil ou droit constitutionnel pourront le faire lors des permanences des enseignants : le lundi 21 mars 2016.

Droit constitutionnel de 10h à 12h ; droit civil de 14h à 15h.

*Paris le, 17 décembre 2015
Gestionnaires de scolarité de la licence 1
Marie-Salomé NGAH - Zaïna NHARI*